

GARANTIE LIMITÉE ET ASSISTANCE TECHNIQUE INTERNATIONALES POUR DES OPTIONS

Garantie limitée sur le matériel

La présente Garantie limitée s'applique uniquement aux produits matériels de marque HP et Compaq (Produits de marque HP) vendus ou loués dans le monde avec la présente déclaration de garantie limitée, par Hewlett-Packard Company, ses filiales, ses affiliés, ses revendeurs agréés ou ses distributeurs nationaux. Le terme « Produit HP » est limité aux composants matériels et au microprogramme requis. Le terme « Produit HP » ne comprend en AUCUN cas les applications logicielles ou programmes ni les produits ou périphériques d'une marque autre que HP.

La Période de garantie des options est de un (1) an (Période de garantie limitée des options HP). Vous est garanti durant cette période le remplacement des pièces concernant toute option de marque HP ou Compaq (Options HP). Si votre Option HP est installée dans un Matériel HP, la société HP peut fournir le service de garantie soit pendant la période indiquée dans la Période de garantie des options HP, soit, si cette période est plus longue, pendant le reste de la Période de garantie du Matériel HP dans lequel l'Option HP est installée, sans toutefois dépasser trois (3) ans à compter de la date d'achat de l'Option HP. La garantie des Options HP prend effet à la date de l'achat. La date de la facture ou du bon de livraison du produit acheté constitue la date de début de garantie. Une preuve d'achat pourra vous être demandée pour pouvoir bénéficier du service de garantie. Les options qui ne sont pas fabriquées par HP sont fournies « en l'état ». Toutefois, les fabricants ou fournisseurs autres que HP peuvent vous fournir directement leurs propres garanties.

À L'EXCEPTION DE CE QUI EST PREVU DANS LA LICENCE DE L'UTILISATEUR FINAL DU LOGICIEL OU DU CONTRAT DE LICENCE DU PROGRAMME, OU DE CE QUI EST IMPOSE PAR LA LEGISLATION LOCALE, LES PRODUITS LOGICIELS COMPRENANT LE SYSTEME D'EXPLOITATION OU TOUT LOGICIEL PREINSTALLE PAR HP, EST FOURNI « EN L'ETAT ».

Dans les limites permises par la législation locale, les Produits HP et tous les produits ou pièces de remplacement peuvent contenir des constituants neufs ou reconditionnés équivalents à des neufs en terme de performance et de fiabilité. Le produit ou la pièce de remplacement présentera également des fonctions au moins égales à celles du produit ou de la pièce à remplacer. Ces produits et pièces de remplacement sont garantis exempts de défaut de matière première ou de fabrication pendant quatre-vingt-dix (90) jours ou, si la durée est plus longue, pour le restant de la période de garantie du Produit HP dans lesquels elles ont été installées.

Si, pendant la période de garantie, un défaut sur un Produit HP, couvert par la présente Garantie limitée, est notifié à HP, HP pourra choisir de le réparer ou de le remplacer. HP n'est pas tenu de réparer, de remplacer ou de rembourser ledit Produit s'il ne lui est pas renvoyé. Si le Produit HP présente des défaillances récurrentes, HP peut choisir de remplacer ledit Produit par un autre identique ou équivalent en terme de performance ou de rembourser le prix d'achat.

Exclusions

La présente Garantie limitée ne s'applique pas aux produits consommables ni aux produits dont le numéro de série a été effacé, ni aux produits endommagés ou devenus défectueux à la suite (a) d'un accident, d'une utilisation incorrecte, d'un usage abusif, d'une contamination ou d'un entretien ou d'un étalonnage incorrects ou inappropriés ; (b) de l'utilisation de logiciels, interfaces, pièces ou consommables non fournis par HP ; (c) d'une préparation ou d'un entretien incorrect du site ; (d) de la perte ou de dommages en cours d'expédition ; ou (e) d'une modification ou d'une réparation effectuée par quiconque autre que HP ou un mainteneur agréé par HP.

Pour les imprimantes HP, l'utilisation d'une cartouche d'encre d'une marque autre que HP ou rechargée ne porte pas atteinte à la présente Garantie ou à tout contrat d'assistance HP. Cependant, si la défaillance ou l'endommagement de l'imprimante est imputable à l'utilisation d'une cartouche d'encre de marque autre que HP ou rechargée, HP facturera les coûts de main d'œuvre et de matériel standard nécessaires pour remédier à la défaillance ou au dommage.

PAR PRECAUTION CONTRE TOUTE ALTERATION OU PERTE DE DONNEES, IL EST CONSEILLE D'EFFECTUER REGULIEREMENT DES COPIES DE SAUVEGARDE DES DONNEES STOCKEES SUR LE DISQUE DUR OU D'AUTRES SUPPORTS DE STOCKAGE. AVANT DE NOUS ENVOYER UN PRODUIT POUR REPARATION, VEILLEZ A FAIRE UNE COPIE DE SAUVEGARDE DE VOS DONNEES ET A SUPPRIMER TOUTE INFORMATION CONFIDENTIELLE, PROPRIETAIRE OU PERSONNELLE. HP N'EST PAS RESPONSABLE DE LA PERTE OU DES DOMMAGES CAUSES AUX PROGRAMMES OU DONNEES AUTRES QUE LES LOGICIELS HP PRESINSTALLES.

Limites de la Garantie/la législation locale

SAUF MENTION EXPRESSE DANS LA PRESENTE DÉCLARATION DE GARANTIE LIMITEE, HP N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS AUCUNE GARANTIE IMPLICITE DE CAPACITE MARCHANDE ET D'APTITUDE À REMPLIR UN BUT PARTICULIER. HP DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET CONDITIONS NON ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE GARANTIE. LA PERIODE DE TOUTE GARANTIE IMPOSEE PAR LA LOI EST LIMITEE A CELLE DE LA GARANTIE APPLICABLE.

Certains états ou pays n'autorisent pas la limitation de la durée des garanties implicites ou l'exclusion ou la limitation des dommages directs ou indirects dans le cas des produits de consommation ou des droits légaux d'un consommateur.

Dans ces états ou pays, il se peut donc que ces exclusions ou restrictions ne soient pas applicables.

La présente Garantie limitée est applicable et peut être mise en œuvre dans tout pays ou région où HP ou ses mainteneurs agréés fournissent des services de garantie. La disponibilité des services et les délais d'intervention sont toutefois susceptibles de varier d'un pays à l'autre et peuvent dépendre des conditions d'enregistrement dans le pays d'achat. Dans ce cas, votre mainteneur agréé HP peut vous fournir tous les détails nécessaires.

La présente Garantie vous confère des droits spécifiques. Vous pouvez également jouir d'autres droits qui peuvent varier d'un état à l'autre ou d'un pays à l'autre. Pour connaître tous vos droits, consultez les lois en vigueur dans votre pays ou état.

LES CONDITIONS DE GARANTIE ÉNONCÉES DANS CE CONTRAT S'AJOUTENT AUX DROITS LÉGAUX OBLIGATOIRES DÉCOULANT DE LA VENTE DE CE PRODUIT ET, SAUF DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, NE CONSTITUENT AUCUNE EXCLUSION, RESTRICTION OU MODIFICATION DE CES DROITS.

Assistance technique pour les logiciels

Une assistance technique pour les logiciels HP, les logiciels tiers installés par HP et les logiciels tiers achetés auprès de HP peut être obtenue en contactant HP par courrier électronique et téléphone, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat.

Comment nous contacter

Pour toute demande de garantie ou d'assistance technique durant la période de garantie, vous pouvez rechercher le centre d'assistance HP le plus proche de chez vous en consultant le site Web à l'adresse : <http://www.hp.com/support>.

Lorsque vous contactez HP ou un mainteneur agréé HP, veuillez tenir à disposition le nom et le numéro du modèle du produit, les messages d'erreur et le type de système d'exploitation.